****

**Notes d'allocution de Stan Stapleton et David Neufeld (10 minutes)**

**Témoignage du 15 juin 2020 devant le comité HESA sur la COVID-19**

- Le texte prononcé fait foi -

**Prononcé par Stan Stapleton :**

**Le rôle et le travail du SESJ**

* Bon après-midi. Je m'appelle Stan Stapleton et je suis le président national du Syndicat des employé-e-s de la Sécurité et de la Justice - également connu comme le SESJ.
* En tant qu'organisation nationale représentant les employés travaillant en première ligne durant cette pandémie, je suis très heureux d'être ici avec mon collègue, David Neufeld, qui est le vice-président national du SESJ.
* Le SESJ représente plus de 16 000 employé-e-s du service public fédéral qui travaillent pour 18 ministères et agences au niveau fédéral dans le domaine de la sécurité ou de la justice. Cependant, la plupart de nos membres travaillent pour le Service correctionnel du Canada (SCC).
* Contrairement au Syndicat des agents correctionnels du Canada (SACC), qui a une fonction de sécurité dans les pénitenciers fédéraux, le SESJ représente un éventail diversifié d'employé-e-s ayant des fonctions de réadaptation et administratives cruciales, notamment :

- les agent-e-s des services de restauration

- les agent-e-s de libération conditionnelle et de programme

- les enseignant-e-s

- les gestionnaires de l'évaluation et de l'intervention

- les membres des équipes de maintenance et des installations

- les infirmières et infirmiers auxiliaires autorisé-e-s

* Des centaines d'agent-e-s de libération conditionnelle et des équipes de gestion des cas d'un océan à l'autre supervisent la réinsertion des délinquant-e-s fédéraux. Leur travail consiste à s'assurer que ces délinquant-e-s respectent leurs plans de surveillance et ne risquent pas de récidiver.

**Défis concernant la COVID-19**

* Je vais être très honnête avec vous. Lorsque la pandémie a frappé, je ne crois pas que nous étions préparés. Les protocoles de lutte contre le coronavirus, quels qu'ils soient, n'ont pas été appliqués immédiatement au sein du SCC.
* Le 18 mars, j'ai écrit une lettre à la Commissaire Anne Kelly pour lui demander de mettre immédiatement en œuvre des mesures proactives afin de :

- minimiser la propagation de la COVID dans les institutions fédérales

- contenir l'empreinte dans la communauté

* Nous avions besoin du SCC pour faire ce qui était effectivement fait dans les foyers de soins de longue durée du Canada :

- contrôler fortement les entrées et les sorties des pénitenciers fédéraux

- augmenter de manière significative les protocoles de nettoyage et d'assainissement

- veiller à l'utilisation appropriée des EPI et encourager le recouvrement du visage

- commencer à effectuer des tests à grande échelle

- empêcher les employé-e-s de travailler à plusieurs sites

- isoler les cas présumés

* Pendant plusieurs semaines, nous avons constaté que les nouveaux protocoles n'étaient pas toujours appliqués de manière cohérente, tels que :

- un accès limité aux tests et aux EPI

- l'assainissement était insuffisant

- les employé-e-s se déplaçaient d'un site à l'autre

- la livraison de nourriture dans les pénitenciers touchés présentait des possibilités d'infection supplémentaires

- il n'y avait pas assez d'ordinateurs portables pour permettre le travail à domicile

* Très franchement, si l'on considère les conditions de vie et de travail au SCC pendant cette pandémie, il est remarquable qu’une éclosion s’est manifestée que parmi cinq pénitenciers fédéraux – résulant en deux décès.
* Bien qu'extrêmement malheureux, cela aurait pu être bien pire. Le leadership senior du SESJ a travaillé 24 heures sur 24 pendant plusieurs semaines pour mettre en évidence les défis, les lacunes, les oublis et les possibilités de mieux faire les choses en ce qui concerne la COVID-19.
* On peut dire que nous avons été relativement chanceux. Cependant, de nombreux employé-e-s du SCC travaillant à plein régime et soumis à un stress énorme pendant la COVID ne verraient pas la situation d'un œil aussi favorable.
* Heureusement, à ce stade, la CSC et ses partenaires syndicaux se trouvent dans une situation bien meilleure.
* Cela est dû en partie à la création d'un groupe de travail (« Task Force ») conjoint de transition organisé par le SCC, le SESJ, et d’autres partenaires syndicaux. Le SESJ a demandé la création de cette groupe pour assurer la sécurité des employé-e-s et des délinquant-e-s.
* Le travail de ce groupe de travail a été très encourageant en termes de niveau de respect et d'engagement. Nous saluons le leadership de Bev Arseneault.
* Je pense qu'il pourrait représenter une nouvelle orientation dans la manière dont le SCC traite ses partenaires syndicaux qui ont une connaissance de première main des défis sur le terrain.
* Je passe maintenant la parole à mon collègue David Neufeld.

**Prononcé par David Neufeld :**

**Recommandations pour assurer la sécurité des employé-e-s et des détenu-e-s concernant la COVID-19**

* Alors que nous commençons à entrer dans une phase de "réinitialisation" de cette pandémie, il est impératif que le SESJ travaille en étroite collaboration avec le SCC et les autres parties prenantes afin de :
* premièrement, évaluer de manière critique l'efficacité des protocoles mis en place à cause de la COVID-19, et déterminer ce qui pourrait être mieux fait et comment
* deuxièmement, évaluer ce qui est nécessaire dans ce "nouvel environnement normal" pour que les opérations se poursuivent de manière efficace et sûre
* et, commencer à se préparer immédiatement aux vagues et aux défis à venir
* Pour ce faire, nous avons identifié les recommandations suivantes :

**1) Le SESJ est encouragée de voir une plus grande collaboration entre notre organisation et le SCC. Ce travail commun significatif donne déjà des résultats positifs pour les employé-e-s, les délinquant-e-s, les institutions et les établissements dans leur ensemble.**

* Le SESJ s'engage à travailler en étroite collaboration avec toutes les parties prenantes pour s'assurer que nous prenons le temps de réfléchir de manière critique sur les derniers mois, et d'agir maintenant pour atténuer les impacts d'une éventuelle future pandémie.
* Nous croyons que le travail de ce « Task Force » doit se poursuivre pendant au moins un an jusqu'à ce que nous soyons en sécurité derrière cette pandémie.

**2) Dès le début, les mesures de sécurité doivent tenir compte de manière significative des commentaires des employé-e-s de première ligne qui travaillent dans les institutions, les centres correctionnels communautaires et les bureaux de libération conditionnelle communautaires.**

* Au début, les membres du SESJ de tout le pays ont fait part de leur immense frustration de voir leurs commentaires ignorés par la direction du SCC. Nombreux sont ceux et celles qui ont eu le sentiment que la vie des délinquant-e-s et des employé-e-s était en jeu, en particulier au sein d’un site d’éclosion où des centaines de délinquant-e-s sont tombé-e-s malades.
* Nos membres sont souvent les personnes qui mettront en place les nouveaux protocoles, et donc leur adhésion est donc primordiale. Personne ne comprend mieux les considérations opérationnelles que ceux et celles qui voient leurs impacts au quotidien. Leur contribution est très importante et doit être traitée avec respect.

1. **Pour que les niveaux de service continuent à correspondre aux normes pré-pandémie, il faudra davantage de ressources, notamment des ressources humaines.**

* De nombreux employé-e-s du SCC ont adapté leur travail pour se conformer à la distance sociale et aux autres exigences de la COVID-19.
* Par exemple, un responsable de programme du SCC dans la communauté, chargé de dispenser un programme de réhabilitation hebdomadaire à un groupe de dix délinquant-e-s, doit désormais rencontrer ceux-ci ou celles-ci individuellement chaque semaine par vidéo ou par téléconférence.
* Non seulement cela demande beaucoup plus de temps, mais cela signifie que chaque délinquant-e doit avoir accès à un téléphone ou un appareil intelligent, à une connexion internet fiable et à un endroit calme pour parler avec l'instructeur.
* Il est impératif de disposer de ressources humaines suffisantes pour maintenir la "fréquence de contact" requise avec les délinquant-e-s. Une fréquence de contact significative est essentielle pour assurer une supervision et une réhabilitation adéquates, ainsi que la sécurité publique.
* Pour certains, la COVID-19 n'a fait qu'aggraver les problèmes de charge de travail et les niveaux de stress compte tenu des réalités du travail différent.

1. **Les processus d'assainissement doivent être améliorés.**

* La COVID-19 nous a obligés à examiner de plus près les protocoles de nettoyage au sein du SCC. Le SCC s'est récemment engagé à respecter la norme de l'Agence de la santé publique du Canada.
* Au cours des derniers mois, les employé-e-s ont travaillé fort afin de contribuer à l'amélioration des efforts de nettoyage, même si cela ne fait pas partie de leurs fonctions officielles.
* Cependant, la pratique actuelle qui consiste à compter sur un petit nombre de délinquant-e-s pour effectuer la majorité des opérations d'assainissement dans les très grands pénitenciers - avec peu ou pas de formation aux normes pandémiques - est irresponsable.
* Confier ces tâches essentielles à des organismes extérieurs dont les employé-e-s sont très mobiles n'est pas la solution non plus. Le recours à des entreprises de nettoyage extérieures qui pénètrent dans un certain nombre de sites augmente les risques de propagation du virus entre les institutions.
* Nous en avons été témoins lors de l'éclosion à Mission Institution en Colombie Britannique, où les nettoyeurs se rendaient entre deux pénitenciers différents au cours de la même semaine.
* En outre, les salles d'entretien destinées à accueillir plusieurs membres du personnel pour rencontrer les délinquant-e-s dans les institutions fédérales sont souvent extrêmement petites et ne sont pas nettoyées régulièrement.
* Les pénitenciers et les centres correctionnels communautaires du SCC présentent le même risque que les foyers de soins de longue durée du Canada. Nous demandons instamment au SCC d'engager à plein temps des professionnels du nettoyage dûment formés dans chaque établissement, dans les bureaux de libération conditionnelle et dans les centres correctionnels communautaires.

1. **Empreinte communautaire**

* Les agent-e-s de libération conditionnelle dans la communauté et les équipes de gestion des cas ont considérablement réduit leur empreinte et la contagion dans la communauté en proposant des programmes par téléphone ou par vidéo.
* Ils assurent également une surveillance en réduisant le nombre de fois qu'un-e délinquant-e se rend dans un bureau de libération conditionnelle dans la communauté, ou en le ou la rencontrant dans la communauté à une distance sûre.
* Dans de nombreux cas, les équipes de gestion des cas peuvent effectivement travailler à domicile. Compte tenu de la perspective d'une deuxième vague, le SESJ recommande vivement de ne pas changer de manière significative cette approche modifiée de la surveillance des délinquant-e-s dans la communauté tant que le Canada n'aura pas acquis la certitude que la deuxième vague est passée.

**Conclusion**

* En conclusion, nous invitons les membres du comité à examiner comment le gouvernement fédéral peut aider le système correctionnel fédéral en lui fournissant les ressources nécessaires pour maintenir cette "nouvelle normalité".
* Des ressources humaines supplémentaires, une empreinte contenue et des pratiques de nettoyage plus rigoureuses sont indispensables pour assurer la sécurité des délinquant-e-s, des employé-es et des Canadiens et Canadiennes.
* Le gouvernement fédéral doit également veiller à ce que les organismes de santé publique de tout le Canada proposent des tests à grande échelle aux délinquant-e-s et aux employé-e-s.
* Le SCC doit également continuer à favoriser une collaboration permanente avec ses partenaires syndicaux et ses employé-e-s de première ligne.
* Merci pour votre temps. Nous nous ferons un plaisir de répondre à vos questions.

\*\*\*